



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 4 mai 2015

L'an deux mil quinze, le quatre mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Lydie CHANEZ, Anne-Marie MIVELLE, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claude PAGET (procuration à Florent SERRETTE), Nelly GIROD (procuration à Jean-Marie GIROD), Carmen VALLET.

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

M. Michaël FUMEY a été désigné comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

0. Ajout de points à l'ordre du jour

M. le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Adhésion à l'association de la Seigne des Barbouillons
- Dénomination de la rue de la zone artisanale
- Vente de 2 tables à Mme Carment VALLET.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces ajouts.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2015

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Place de la Mairie et cours de l'école : point sur les travaux

M. le Maire fait le point sur l'avancement des travaux :

- L'entreprise GASQUET est chargée de l'enfouissement des lignes pour le compte du SIDEC. Fin des travaux prévue pour mi-mai.
- L'imperméabilisation des façades de la mairie est en cours de réalisation.
- Une réunion de début de chantier concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale est programmée le 29 mai.

3. Enfance et petite enfance

Aire de jeux

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, une rencontre a eu lieu avec AMC Diffusion (revendeur des jeux Extébois) pour demander une nouvelle proposition commerciale tenant compte des choix de la Commune.

Le devis s'établit comme suit :

- 12 244,50 € HT pour l'achat des jeux et panneaux d'information
- 6 845,00 € HT pour le montage de la grande structure et la création de deux bacs amortissants à copeaux (grande structure et balançoire)

Après discussion, le conseil municipal valide le devis proposé par AMC Diffusion pour un total de 19 089,50 € HT. L'installation de l'aire de jeux sera effectuée au cours de l'été par l'entreprise, le personnel communal et les élus.

Projet éducatif territorial (PEdT)

Le PEdT est un document établi pour 3 ans afin de définir les grandes lignes de l'organisation des nouvelles activités périscolaires induites par la réforme des rythmes scolaires. Son adoption conditionne désormais le versement de la subvention de l'État (50 € par élève et par an).

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu ces dernières semaines avec l'association « Familles rurales – Arc-en-Ciel » qui gère le centre périscolaire, avec l'équipe enseignante, etc... Le projet de PEdT reprend les principales orientations du centre périscolaires mises en œuvre au cours de l'année 2014-2015, notamment s'agissant des activités proposées aux enfants sur le créneau 16h05-17h. Il définit également l'ensemble des lieux et moyens qui peuvent être utilisés lors de ces activités. L'accent est mis sur la découverte de nouvelles activités afin d'initier les enfants et de leur offrir une ouverture d'esprit à la fois culturelle, sportive, environnementale. Des liens avec le projet d'école ont également été recherchés.

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de PEdT et donne tout pouvoir à M. le Maire pour le finaliser et le déposer auprès des services de l'État mi-mai.

4. Ecole : expertise suite aux travaux d'extension

La Commune a missionné le SIDEC pour effectuer une déclaration auprès de l'assurance « Dommage ouvrage » concernant les travaux d'extension de l'école, suite à la constatation de plusieurs dysfonctionnements. Aussi, une expertise a eu lieu mercredi 22 avril dernier avec le cabinet ESCAL concernant spécifiquement l'étanchéité des façades.

Les problèmes constatés nécessitent la reprise de joints et de finitions non effectués ou partiellement, par les entreprises concernées durant le chantier (ent. BONGLET, DUCROT et MALENFER). Ces reprises sont indispensables pour assurer la longévité du bâtiment car actuellement, de l'eau s'infiltré sous l'isolation extérieure de la façade. La procédure suit donc son cours auprès des assurances et des entreprises.

Par ailleurs, M. le Maire fait le point sur d'autres dysfonctionnements constatés :

- **Grilles d'évacuation** : elles sont à refaire par l'entreprise JEANNIN.
- **Interphone** : il n'est utilisable qu'au niveau de l'école et pas depuis la médiathèque pour ouvrir la porte. L'entreprise GODIN est contactée pour trouver une solution satisfaisante.
- **Ascenseur** : l'accès à la médiathèque est compliqué. Une solution est demandée à l'entreprise KONÉ pour éviter l'accès à l'école lorsque seule la médiathèque est ouverte.
- **Acoustique** : l'étude a été réalisée par un acousticien qui a constaté que les normes ne sont pas respectées, en particulier s'agissant de la réverbération qui est à u niveau deux fois supérieur au maximum autorisé. M. le Maire demande au conseil municipal de :
 - prendre acte de l'étude
 - engager un recours auprès des assurances
 - autoriser la transmission de ces données au SIDEC et à l'expert

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au dossier.

5. Urbanisme, voirie et assainissement

Travaux d'entretien et de voirie pour 2015, assainissement et programme pluriannuel de réfection des rues

Une réunion de travail de la commission a eu lieu le 25 avril 2015.

La commission propose de missionner un bureau d'étude pour évaluer l'urgence et le coût des travaux d'assainissement dans le bourg (coin des Paillards, rue des Champs, rue du Martinet et futur lotissement de la Fruitière). Cet avant-projet sommaire permettra d'avoir un plan d'ensemble des travaux restant à engager afin de pouvoir les étaler dans le temps, sachant que la majeure partie ne pourra financièrement être réalisée que dans une quinzaine d'années.

L'obtention de ce plan d'ensemble guidera les choix des élus en matière de réfection des routes. En effet, certaines voies communales ne pourront pas attendre les travaux d'assainissement pour être refaites totalement, les travaux de réfection devront donc anticiper ceux d'assainissement, notamment pour la gestion des eaux de chaussée.

Pour l'année 2015, la commission préconise :

- la réfection de 600 m maximum de route forestière en enduit au niveau de Mibois
- de limiter le point-à-temps au strict minimum et de ne plus réaliser cet entretien annuel dans les rues communales qui feront l'objet d'une réfection complète à court terme
- d'étudier d'ici à la fin de l'année, un calendrier prévisionnel de réfection des rues les plus dégradées :
 - Rue de l'Agriculture et son prolongement (rue de Frasne)
 - Rue de Mibois
 - Rue de la Sauge
 - Impasse rue de Mouthe
 - Rue du Village à Petit-Villard (portion entre les RD 107 et 286)
 - Rue du Chalet à Petit-Villard

Le conseil municipal approuve ces propositions ainsi que le principe d'un groupement de commande au niveau de la communauté de Communes pour la réalisation des travaux de point-à-temps.

Par ailleurs, M. le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion avec les experts pour les dégâts liés au sinistre de la station d'épuration en 2012. Il semblerait que la station fonctionne désormais quasiment normalement. Une analyse complémentaire est en cours par l'entreprise SCIRPE.

Enfin, M. le Maire propose de demander des devis pour amener le réseau séparatif d'assainissement en limite séparative des deux immeubles de l'OPH du Jura, rue des Gentianes. Cela permettrait ensuite de demander le raccordement en séparatif à l'OPH et ainsi limiter les eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

6. Environnement, cadre de vie et tourisme

Espaces verts

La 1^{ère} adjointe au maire présente le travail réalisé en collaboration avec l'entreprise DUCHESNE pour les espaces verts à aménager au cours du printemps. La commande finale devrait s'établir pour un montant total d'environ 6 378 € TTC, sachant que l'entreprise réalisera la plantation d'un massif vers l'église ainsi que la plantation des arbres de la place du 19 mars 1962, la Commune prenant à sa charge le reste des plantations. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'estimation présentée et donne tout pouvoir à M. le Maire pour passer la commande finale.

Illuminations de Noël

Sur proposition de la commission, le conseil municipal approuve les commandes suivantes pour l'hiver 2015 :

- Festilight : 3 510,43 € HT pour la fourniture de 6 rideaux lumineux (La Poste) et 6 motifs sur candélabres (Place de la Mairie)

- Blachère : 3 flocons à poser sur la façade de la Mairie à 1000 € HT env. et l'achat d'ampoules et petits consommables.

7. Cimetière

M. le Maire indique que la Commune souhaite moderniser et sécuriser la gestion du cimetière communal et des actes funéraires. Pour cela, une gestion informatisée est envisagée, avec cartographie. Deux propositions ont été établies :

- **SIDEC** : 962 € en 2015 puis 310 € d'hébergement annuel
- **Elabor** : 779,90 € en 2015 puis 299,90 € d'hébergement annuel. Elabor propose également une assistance juridique pour 610 € qui serait utile afin d'élaborer un règlement intérieur du cimetière. Total : 1 667,88 € TTC.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition d'Elabor, y compris l'assistance juridique.

8. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy.

M. le Maire fait le point de différents sujets concernant la CCPN :

- Déchetterie : dépôt de permis de construire et de déclaration préalable pour la clôture. Travaux en cours.
- Salle des sports : un projet de réhabilitation de la salle va être élaboré en lien avec le SIDEC.
- Un contact a été pris avec la MSA pour l'étude d'un établissement pour personnes âgées.

9. Adhésion à l'association de la Seigne des Barbouillons

M. le Maire rappelle que la réserve de la Seigne des Barbouillons a été classée « Réserve naturelle régionale » le 14 novembre 2014. La Région doit désigner prochainement un gestionnaire pour la réserve. L'association de la Seigne des Barbouillons, acteur historique, déposera sa candidature, en lien avec le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs (SMMAHAD). La Commune de Mignovillard soutient pleinement cette démarche et à ce titre, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Commune à l'association. M. le Maire est désigné pour la représenter.

10. Dénomination de la rue de la zone artisanale

Le conseil municipal propose à l'unanimité, de nommer cette voie : rue des Artisans.

M. le Maire sera chargé d'informer les différents organismes de cette décision et de prendre un arrêté de numérotation de la voirie.

11. Vente de 2 tables à Mme Carmen VALLET

Le conseil municipal approuve la vente de deux tables en polypropylène à Mme Carmen VALLET au prix unitaire de 64,92 € TTC, soit un total de 129,84 € TTC. M. le Maire est chargé d'établir le titre de recette correspondant.

12. Divers

Droit de préemption

M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises par délégation concernant les déclarations d'intention d'aliéner. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption communal pour les ventes suivantes au lotissement des Droséras :

- Vente de l'OPH du Jura à M. et Mme Mickaël DUSSOUILLEZ
- Vente de l'OPH du Jura à M. Teddy LARMURIER et Mme Isabel AUGUTO
- Vente de l'OPH du Jura à M. Séverin PASIEWICZ et Mme Audrey FRENZEL

Épicerie sociale

L'Épi a ouvert ses portes le 4 mai 2015.

Commune nouvelle

Une réunion de travail des conseils municipaux de Mignovillard et Communailles-en-Montagne aura lieu lundi 18 mai à 20h à Mignovillard. Une rencontre est prévue le 21 mai à 9h30 à Mignovillard avec le Secrétaire général de la Préfecture du Jura pour étudier les questions posées par le projet de création d'une commune nouvelle.

Commémoration du 8 mai à 11h

Une cérémonie pour le Plateau de Nozeroy aura lieu au monument aux morts de Mignovillard le vendredi 8 mai prochain à 11h, avec la participation des anciens combattants et des sapeurs-pompiers. La population est invitée à se joindre en nombre à cette cérémonie qui marquera le 70^e anniversaire de l'armistice de 1945.

Fête des mères et fête des pères

Le repas de la fête des mères sera organisé le vendredi 29 mai et l'apéritif de la fête des pères aura lieu le samedi 20 juin.

Comice agricole de Petit-Villard

Une réunion de travail a eu lieu le 17 avril à 20h chez M. MISTELI à Petit-Villard. Des groupes de travail ont été constitués et le choix des emplacements sera proposé au comité d'organisation du comice.

La séance est levée à 23h. Prochaine séance le lundi 1^{er} juin 2015.

Le Maire,

Florent SERRETTE

